



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ANNEE 2015

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
Délégations et subdélégations de signature

DIRECTION DÉPARTEMENTALE D'INCENDIE ET DE SECOURS
Nomination du Colonel Pierre PIERI
en qualité de Directeur Départemental par intérim

Spécial N°IDE-17
23 septembre 2015

N° DDFIP/SPECIALDOMAINE/2015-244/53

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

MACON, le 1er SEPTEMBRE 2015

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE SAONE ET LOIRE

29 rue Lamartine, 71000 MACON.
Tél. : 03.85.39.65.04
Fax. : 03.85.39.40.87
Mel : ddfip71@ddfip.finances.gouv.fr
Nos réf. : ANNEXE 7.5

<p style="text-align: center;">DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION SPÉCIALE DE SIGNATURE EN MATIÈRE DOMANIALE</p>
--

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de SAONE et LOIRE,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D.1212-25, D.2312-8, D.3221-4, D.3221-16, D.3222-1 et D.4111-9 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de M. Pierre ROYER, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de SAONE et LOIRE ;

ARRÊTE :

Art. 1er. - Délégation de signature est donnée à :

- Mme Brigitte MALBRANCKE, Administratrice des finances publiques adjointe,
- M. Jean-Jack ROCHET, Inspecteur principal des finances publiques,
- M. Philippe GIMENO, Inspecteur des finances publiques
- M. Pierre-Marie GUENEGO, Inspecteur des finances publiques
- Mme Annick GUYENOT, Inspectrice des finances publiques
- Mme Sylvie MONNERET-DIOT, Inspectrice des finances publiques
- M. Gilles CHERVET, Inspecteur des finances publiques

dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R.2331-5, R.2331-6° et 3° de l'article R.2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Art. 2. – Les seuils de compétence sont fixés comme suit :

OCCUPATIONS TEMPORAIRES DU DOMAINE PUBLIC	Mme MALBRANCKE	M. ROCHET
Fixation des redevances	OUI	OUI
Redevances résultant de l'application d'un barème	OUI	OUI
Autres redevances	Sans limite de montant	Sans limite de montant

LOCATIONS ET CONVENTIONS D'OCCUPATIONS PRÉCAIRES (DOMAINE PRIVÉ)	Mme MALBRANCKE	M. ROCHET
Fixation des conditions financières	Sans limite de montant	Sans limite de montant

ÉVALUATIONS, ACQUISITIONS ET PRISES À BAIL D'IMMEUBLES	Mme MALBRANCKE	M. ROCHET	M. Philippe GIMENO	M. Pierre-Marie GUENEGO
1-Avis prévus par la réglementation en vigueur (art. R3, R4, et R5 du code du domaine de l'État et 3, 4, 5, et 6 du décret n°86-455 du 14 mars 1986)				
Évaluation en valeur vénale	Jusqu'à 800 000€	Jusqu'à 600 000€	Jusqu'à 200 000 €	Jusqu'à 200 000 €
Évaluation en valeur locative	Jusqu'à 800 000€	Jusqu'à 600 000€	Jusqu'à 20 000 €	Jusqu'à 20 000 €
Visa des actes de vente (valeur vénale)	Jusqu'à 800 000€	Jusqu'à 600 000€		
Visa des actes de baux (valeur locative)	Jusqu'à 800 000€	Jusqu'à 600 000€		
ÉVALUATIONS, ACQUISITIONS ET PRISES À BAIL D'IMMEUBLES	Mme Annick GUYENOT	Mme Sylvie MONNERET- DIOT	M. Gilles CHERVET	
1-Avis prévus par la réglementation en vigueur (art. R3, R4, et R5 du code du domaine de l'État et 3, 4, 5, et 6 du décret n°86-455 du 14 mars 1986)				
Évaluation en valeur vénale	Jusqu'à 200 000 €	Jusqu'à 200 000 €	Jusqu'à 200 000 €	
Évaluation en valeur locative	Jusqu'à 20 000 €	Jusqu'à 20 000 €	Jusqu'à 20 000 €	

Art. 3. - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 1^{er} septembre 2014.

Art. 4. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de SAONE et LOIRE.

Fait à MACON, le 1er septembre 2015

Le directeur départemental des finances publiques
de SAONE-Et-LOIRE,

Pierre ROYER
Administrateur général des finances publiques



N° DDFIP/PGP/2015-244/54

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

MACON , le 1^{er} septembre 2015

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE SAONE ET LOIRE**

29 rue Lamartine – 71000 MACON
Tél : 03.85.39.65.65
Fax : 03.85.39.40.87
Mel : ddfip71@ddfip.finances.gouv.fr
Nos réf : ANNEXE E

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de Saône et Loire,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale des finances publiques de Saône et Loire;

Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de M. Pierre ROYER, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de Saône et Loire ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 29 septembre 2010 fixant au 1^{er} novembre 2010 la date d'installation de M. Pierre ROYER dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de Saône et Loire ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule

signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

Pour la division collectivités locales

Mme Catherine TRINCANATO, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division collectivités locales, correspondant monétique et dématérialisation

Pour la division Etat (services comptabilité-dépense, autres opérations de l'Etat, dépôts et services financiers)

Mme Marie-Claude BONCOMPAIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division Etat (services comptabilité-dépense, autres opérations de l'Etat et dépôts et services financiers)

Pour la division missions domaniales

M. Jean-Jack ROCHET, inspecteur principal, responsable de la division missions domaniales

Les personnes visées à l'article 1 reçoivent en outre délégation afin de signer les lettres chèques, les comptes de gestion sur chiffres, et sont autorisées à agir en justice et à effectuer des déclarations de créances. Cette délégation est complétée par la délégation reçue en matière d'accréditation sur le compte Banque de France et d'accréditation sur le CCP.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés du directeur du pôle Gestion Publique et d'un chef de division, les deux autres chefs de division reçoivent délégation de signer toutes les pièces ou documents relatifs aux attributions de la division concernée.

Article 2 : Délégation spéciale de signature est donnée aux inspecteurs dont la liste suit :

- Madame Amandine D'AUBIGNY, inspectrice des finances publiques, responsable du service comptabilité-dépense expertise et Alexandre CANDOTTO-CARNIEL, inspecteur des finances publiques, responsable du service comptabilité-dépense gestion, reçoivent délégation afin de signer :

- les enquêtes et demandes de renseignements propres à compléter les dossiers des affaires soumises à mon visa ou à ma décision,
- les bordereaux de prélèvements tirés sur la Banque de France,
- les ordres de virement,
- les endossements de chèques ou effets divers,
- les reçus de dépôts de valeurs et déclarations de recettes pour toutes les opérations en portefeuille,
- tous les bordereaux d'envoi et accusés de réception,
- les ordres de paiement et documents comptables divers,
- de manière générale, tous documents relatifs aux affaires courantes du service comptabilité-dépense (dont les bordereaux récapitulatifs des tickets de remise des chèques, les demandes d'approvisionnement et dégagement en numéraire, le détail de l'encaisse de la DDFiP, les rejets Banque de France, les documents comptables : balance fin de mois, état de développement des soldes, les ordres de restitution, les ordres de paiement, des déclarations de recettes et documents relevant des opérations de caisse).

Cette délégation est complétée par la délégation reçue en matière d'accréditation sur le compte Banque de France et d'accréditation sur le CCP.

- Monsieur Romain DINEUR, inspecteur des finances publiques, responsable du service Autres Opérations de l'Etat reçoit délégation afin de signer :

- les enquêtes et demandes de renseignements propres à compléter les dossiers des affaires soumises à mon visa ou à ma décision,
- les états comptables du service,
- les bordereaux de prise en charge des amendes et produits divers,
- les états P258 bis,
- les actes de poursuites,
- les ordres de paiement,
- les délais de paiement sur produits divers, aides juridictionnelles et pensions alimentaires accordés pour un montant inférieur à 2000€, à l'exclusion des débiteurs publics, les remises de majoration dans le cadre des délais,
- les admissions en non valeur pour un montant inférieur à 2 000€,
- les remises de majoration et frais dans la limite de 200€,
- tous bordereaux d'envoi et accusés de réception,
- de manière générale, tous documents relatifs aux affaires courantes du service Autres Opérations de l'Etat.

- Madame Dominique LAPALU, inspectrice des finances publiques, responsable du service dépôts et services financiers, reçoit délégation afin de signer :

- les enquêtes et demandes de renseignements propres à compléter les dossiers des affaires soumises à mon visa ou à ma décision,
- les bordereaux de prélèvements tirés sur la Banque de France,
- les ordres de virement,
- les endossements de chèques ou effets divers,
- les courriers et documents relatifs aux services financiers destinés aux clientèles du service,
- de manière générale, tous documents relatifs aux affaires courantes du service (dont les reçus de dépôts de valeurs pour toutes les opérations de portefeuille, tous bordereaux d'envoi et accusés de réception, les autorisations de paiement pour mon compte dans d'autres départements, les documents comptables, les extraits d'opposition et certificats de non-opposition).

Cette délégation est complétée par la délégation reçue dans le cadre de l'activité de préposé de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Article 3 : Dans le cadre de leurs attributions propres, délégation spéciale de signature est donnée, pour la réponse aux enquêtes, les demandes de renseignements propres à compléter les dossiers des affaires soumises à mon visa ou à ma décision, le renvoi des documents à compléter, les bordereaux d'envoi divers, les communications pour avis ou information, les accusés de réception, aux inspecteurs dont la liste suit :

- Madame Isabelle MORAND, inspectrice des finances publiques, responsable du service secteur public local gestion, qualité comptable, recouvrement SPL et assistance Hélios, à compter du 15 septembre 2015.

- Madame Caroline RUSSIER, inspectrice des finances publiques, responsable du service secteur public local animation,

- Madame Christine COMBROUZE, inspectrice des finances publiques, chargée de mission action et expertise économiques. Madame COMBROUZE et Madame CHANUT, inspectrices des finances publiques, sont par ailleurs désignées déléguées suppléantes du responsable départemental chargé de la gestion publique pour siéger aux différentes commissions de surendettement.
- Monsieur Ghislain ADAM, inspecteur des finances publiques, pôle fiscalité directe locale
- Monsieur Emmanuel MAZENQ, inspecteur des finances publiques, pôle fiscalité directe locale

Article 4 : Délégation spéciale aux fins de me représenter dans les différentes commissions est donnée aux personnes mentionnées aux articles 1,2 et 3.

Article 5 : Reçoivent en outre délégation pour signer en mon nom « l'état annuel des certificats reçus » présenté par les entreprises candidates aux marchés publics Madame Christine COMBROUZE, inspectrice des finances publiques, Madame Caroline RUSSIER, inspectrice des finances publiques, et Madame Martine FAVRE, contrôleuse principale des finances publiques dans le service Secteur Public Local Animation

Article 6 : le présent arrêté annule la décision du 15 avril 2015.

Article 7 : le présent arrêté prend effet le 1^{er} septembre 2015 et sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de Saône-et-Loire.

Le directeur départemental des finances publiques
de SAONE-ET-LOIRE,

Pierre ROYER

Administrateur général des finances publiques



N° DDFIP/HELIOS/2015-244/55

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

MACON , le 1^{er} septembre 2015

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE SAONE ET LOIRE**

29 rue Lamartine – 71000 MACON
Tél : 03.85.39.65.65
Fax : 03.85.39.40.87
Mel : ddfip71@ddfip.finances.gouv.fr
Nos réf :

**Délégations octroyées dans le cadre du dispositif de réouverture de la journée de trésorerie
APPLICATION HELIOS**

La Directrice du pôle gestion publique,

Vu la décision du 2 septembre 2013 2013245-0005, prise par M. Pierre ROYER, Directeur départemental des finances publiques de Saône-et-Loire, accordant délégation générale à Madame MALBRANCKE, directrice du pôle Gestion Publique,

Vu les notes DGFIP 2012/11/13465 et 2013/06/945 sur la Diffusion du profil "*expert opérations sensibles en DRFiP/DDFiP*" d'Hélios.

Décide :

Article 1 : Délégation est donnée à Madame Catherine TRINCANATO, chef de Division Secteur Public Local, pour réouvrir la journée de trésorerie sur l'application HELIOS conformément aux dispositions des notes DGFIP 2012/11/13465 et 2013/06/945.

Article 2 : Délégation est donnée, en l'absence de Madame Catherine TRINCANATO, à Madame Isabelle MORAND, chef de Service Secteur Public Local Gestion, et Caroline RUSSIER, inspectrice des finances publiques, chargée de mission Secteur Public Local, pour réouvrir la journée de trésorerie sur l'application HELIOS conformément aux dispositions de la note DGFIP 2012/11/13465.

Article 3 : Madame Catherine TRINCANATO, chef de Division Secteur Public Local , assurera le suivi et la mise en place technique sur MADHRAS des habilitations et délégations du profil "*expert opérations sensibles en DRFiP/DDFiP*" d'Hélios.

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques,
La directrice du pôle Gestion Publique

Brigitte MALBRANCKE

Administratrice des Finances Publiques adjointe



N° DDFIP/missions rattachées/2015-244/56

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Mâcon, le 1er septembre 2015

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE SAONE-ET-LOIRE**
29 rue Lamartine
71017 MACON CEDEX

Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de SAONE-ET-LOIRE ,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale des finances publiques de SAONE-ET-LOIRE ;

Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de M. Pierre ROYER, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de SAONE-ET-LOIRE ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 29 septembre 2010 fixant au 1^{er} novembre 2010 la date d'installation de M. Pierre ROYER dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de SAONE-ET-LOIRE ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la mission départementale risques et audit :

M. Frédéric LICHTIG, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la mission départementale risques et audit.

Mme Patricia HUGOT, inspectrice des finances publiques

M. Vincent LENOBLE, inspecteur principal des finances publiques, auditeur

Mme Manon THOMAS, inspectrice principale des finances publiques, auditrice

M. Thierry KALFON, inspecteur principal des finances publiques, auditeur

Mme Sonia VINCENT, inspectrice principale des finances publiques, auditrice

2. Pour la mission politique immobilière de l'Etat :

M. Jean-Luc GRANDJACQUET, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la mission Politique Immobilière de l'Etat.

3. Pour la mission stratégie-communication :

Mme Ghislaine GUILLOUX, inspectrice des finances publiques, responsable de la mission communication.

M. Denis JIMBERT, inspecteur des finances publiques, responsable de la mission stratégie.

Article 2 : la présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Le directeur départemental des finances publiques
de Saône-et-Loire

Pierre ROYER

Administrateur général des finances publiques



N° DDFIP/specialesPGP/2015-244/57

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

MACON , le 1^{er} septembre 2015

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE SAONE ET LOIRE**

29 rue Lamartine – 71000 MACON
Tél : 03.85.39.65.65
Fax : 03.85.39.40.87
Mel : ddfip71@ddfip.finances.gouv.fr
Nos réf : ANNEXE E

Décision de subdélégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique

La directrice du pôle gestion publique,

Vu la décision du 2 septembre 2013, prise par M. Pierre ROYER, Directeur départemental des finances publiques de SAONE et Loire, accordant délégation générale à Madame Brigitte MALBRANCKE, directrice du pôle Gestion Publique,

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature est donnée, dans le cadre de leur propre service, aux contrôleurs principaux des finances publiques, contrôleurs des finances publiques et agents administratifs des finances publiques dont la liste suit :

Service Dépôts et Services Financiers

- Mme Béatrice ROUGEON, contrôleur principale des finances publiques, chargée de clientèle, reçoit délégation aux fins de signer les courriers et documents relatifs aux prêts et autres services financiers destinés aux clientèles.

Cette délégation est complétée par la délégation reçue dans le cadre de l'activité de préposé de la CDC.

- Mme Evelyne PETIT, contrôleur des finances publiques, reçoit délégation pour signer :
- les courriers et documents relatifs aux services financiers destinés aux clientèles
- les documents comptables du service.

Service Comptabilité Dépense

- Mme Marie-France OEUVRARD, contrôleur principale des finances publiques, adjointe au service comptabilité, reçoit délégation pour signer :
- les bordereaux d'envoi et accusés de réception,
- les bordereaux de prélèvements tirés sur la Banque de France,
- les déclarations de recette hors caisse,
- les endossements de chèques régularisés à la caisse,
- les bordereaux récapitulatifs des tickets de remise des chèques,
- les demandes d'approvisionnement et dégagement de numéraire,

- les bordereaux récapitulatifs des tickets de remise des chèques,
 - les demandes d'approvisionnement et dégagement de numéraire,
 - les documents comptables du service.
- Mmes Catherine BARIOD, Corinne PARRAIN contrôleuses principales des finances publiques reçoivent délégation pour signer :
- les bordereaux d'envoi et accusés de réception,
 - les bordereaux de prélèvements tirés sur la Banque de France,
 - les déclarations de recette hors caisse,
 - les endossements de chèques régularisés à la caisse,
 - les bordereaux récapitulatifs des tickets de remise des chèques,
 - les demandes d'approvisionnement et dégagement de numéraire,
 - les documents comptables du service.
- Mmes Catherine BARIOD, Marie-France OEUVRARD, Corinne PARRAIN contrôleuses principales des finances publiques,
- Ms. Bruno MAZUY et Frédéric PAPET, contrôleurs des finances publiques,
 - Mmes Agnès GERBIER et Marie-Hélène PONCIN, agentes administratives principales des finances publiques,
- reçoivent délégation afin de signer, dans le cadre de leurs fonctions de caissiers (caissières), les déclarations de recettes et documents relevant des opérations de caisse.
- Mme Stéphanie BEILLIARD et M. Sébastien GIL, contrôleurs des finances publiques reçoivent délégation pour signer :
- les bordereaux d'envoi et accusés de réception
 - les courriers se rapportant à des demandes d'information.

Service Autres Opérations de l'Etat

- Mme Catherine TURETTA, contrôleuse principale des finances publiques, adjointe au service Autres Opérations de l'Etat reçoit délégation pour signer :
 - les déclarations de recettes,
 - les bordereaux d'envoi et accusés de réception,
 - les documents comptables du service,
 - les courriers se rapportant à des demandes d'information,
 - les délais de paiement dans la limite de 500€ (1^{er} délai et durée inférieure à 4 mois), ainsi que les remises de majorations afférentes.
- Mmes Audrey DEBOUDT contrôleuse des finances publiques et Nelly MAGNIN agent administratif des finances publiques reçoivent délégation pour signer :
 - les bordereaux d'envoi et accusés de réception,
 - les courriers se rapportant à des demandes d'information,
 - les délais de paiement dans la limite de 500€ (1^{er} délai et durée inférieure à 4 mois)
 - les remises de majorations et de frais dans la limite de 50€.
- Mmes Christelle NUNEZ et Sandrine VERDELET, contrôleuses des finances publiques et Angélique

PLUMAUZILLE, agente administrative, reçoivent délégation pour signer :

- les bordereaux d'envoi et accusés de réception,
- les courriers se rapportant à des demandes d'information.

Service Secteur Public Local Gestion

Mme Jocelyne NOREUX, contrôleuse principale des finances publiques,
Mme Marie-Christine BOHER, contrôleur des finances publiques,
M. Eric VARENNE, contrôleur des finances publiques,
reçoivent délégation pour signer les bordereaux d'envoi et accusés de réception de leur service.

Service Secteur Public Local Animation

Mme Martine FAVRE, contrôleuse principale des finances publiques,
Mme Annie PONT, agente d'administration principale des finances publiques,
reçoivent délégation pour signer les bordereaux d'envoi et accusés de réception de leur service.

Article 2 : la présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département et affichée dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de Saône-et-Loire.

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques,
la directrice du pôle Gestion Publique

Brigitte MALBRANCKE



N° DDFIP/PPR/2015-244/58

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

MACON, le 1^{er} septembre 2015

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA SAONE-ET-LOIRE

29, rue Lamartine - 71017 MACON CEDEX
Tél. : 03.85.39.65.65
Fax. : 03.85.39.40.87
Mel : ddfip71@dgfip.finances.gouv.fr
Nos réf. : ANNEXE C

**DÉCISION PORTANT DÉLÉGATIONS SPECIALES DE SIGNATURE
POUR LE PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de la SAONE-ET-LOIRE,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale des finances publiques de la SAONE-ET-LOIRE ;

Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de M. Pierre ROYER, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de la SAONE-ET-LOIRE ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 29 septembre 2010 fixant au 1^{er} novembre 2010 la date d'installation de M. Pierre ROYER dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de la SAONE-ET-LOIRE ;

Décide :

Article 1 - Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Gestion Ressources Humaines :

Mme Patricia CHAINTREUIL, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division Gestion Ressources Humaines

2. Pour la Division Formation professionnelle – concours et la gestion de l'équipe départementale de renfort :

Mme Jocelyne DELEAGE, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division formation - professionnelle - concours

3. Pour la Division Budget Logistique Immobilier :

M. Eric ROCHER, inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable de la division budget logistique et immobilier

Article 2 - Reçoivent par ailleurs délégation :

Pour la Division Gestion Ressources Humaines :

- Gestion RH de la filière fiscale
Mme Françoise CRUCHAUDET, inspectrice des finances publiques, responsable du service
- Gestion RH de la filière gestion publique
M. Didier JAMMES, inspecteur des finances publiques, responsable du service

à l'effet de signer, chacun pour les matières relevant de leur service, les correspondances courantes, les envois de documents et accusés de réception, ainsi que les documents de liaison avec le département informatique relatifs au traitement des agents du département et les convocations aux réunions.

- Mme Pascale BINET, contrôleur des finances publiques, service ressources humaines de la filière fiscale et Mme Sylvette CHEVRET, contrôleur des finances publiques, service ressources humaines de la filière gestion publique, à l'effet de signer les mêmes documents que Mme Françoise CRUCHAUDET et M. Didier JAMMES en cas d'urgence et d'empêchement de ceux-ci.

Pour la Division Formation professionnelle-Concours :

- Mme Christine DESMURS, contrôleur des finances publiques, et Mme Myriam CHARVET, contrôleur des finances publiques, service de la formation et concours, à l'effet de signer les convocations aux examens et aux séances de formation, ainsi que tout autre acte de gestion ayant trait à la formation professionnelle et aux concours en cas d'urgence et d'empêchement de Mme Jocelyne DELEAGE.

Pour la Division Budget Logistique Immobilier :

- Budget
Mme Sarah DRUELLE, inspectrice des finances publiques, responsable du service
- Logistique et immobilier
Mme Sylvie VIMBOULY, inspectrice des finances publiques, responsable du service

à l'effet de signer, chacun pour les matières relevant de leur service, les correspondances courantes, les envois de documents et accusés de réception.

Par ailleurs, Mme Sarah DRUELLE, inspectrice des finances publiques, Mme Evelyne LOISY, contrôleur des finances publiques, Mme Marie-France BASSET, contrôleur des finances publiques, reçoivent délégation pour réaliser les opérations budgétaires relatives à la gestion du BOP de la DDFiP de Saône-et-Loire, conformément aux habilitations qui leur sont attribuées dans l'application Chorus .

Article 3 – Délégation spéciale de signature à l'effet de retirer de tous bureaux de poste, les lettres et colis de toute nature, est donnée aux personnes désignées aux articles 1 et 2, ainsi qu'aux agents de service.

Article 4 – La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le directeur départemental des finances publiques de SAONE-ET-LOIRE,

Pierre ROYER

Administrateur général des finances publiques,

CORPS DEPARTEMENTAL DE
SAPEURS-POMPIERS

DIRECTION

Groupement des Ressources Humaines
Service : Gestion du Personnel et des Carrières
Bureau Gestion Carrières

P/MG/15-076

Nomination d'un Directeur Départemental par intérim

ARRETE

**Le Préfet de Saône-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie
et de Secours de Saône et Loire,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions statutaires communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n° 2001-682 du 30 juillet 2001 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels et colonels de sapeurs-pompiers,

Vu l'arrêté conjoint n°15-1081 en date du 2 juin 2015 de M. le Ministre de l'Intérieur et de M. le Président du Conseil d'Administration du service d'incendie et de secours de Saône-et-Loire portant radiation des cadres de M. le Colonel Michel MARLOT, à compter du 15 septembre 2015,

Considérant la nécessité d'organiser l'intérim de la fonction de directeur départemental des services d'incendie et de secours de Saône-et-Loire afin d'assurer la continuité du service public pendant la période de vacance du poste,

ARRETENT

Article 1^{er} - A compter du 15 septembre 2015, M. le Colonel Pierre PIERI, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours de Saône-et-Loire, est nommé directeur départemental par intérim.

Article 2 - En application des dispositions de l'article R 421-1 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de DIJON dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'agent.

Article 3 - M. le Préfet de Saône-et-Loire et M. le Président du Conseil d'Administration du service d'incendie et de secours de Saône-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture et qui sera notifié à l'intéressé.

Le Président du CA.SDIS 71,

Signé Docteur Bertrand ROUFFIANGE

Fait à Mâcon, le 12 août 2015

Le Préfet,

Signé Gilbert PAYET